

Innovation en agriculture : le rapport AKIS recommande plus de régulation face à la privatisation du conseil

16 mars 2016

Les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles (AKIS) sont mal adaptés aux défis du futur. C'est le constat fait par un groupe d'experts européens à l'issue d'un travail prospectif mandaté par le Comité permanent pour la recherche agricole (SCAR), et qui a donné lieu au rapport *Agriculture knowledge and innovation systems towards the future*.

Le SCAR avait déjà posé en 2009 un diagnostic sévère : « le système de connaissances et d'innovations agricoles européen, financé par des fonds publics, semble verrouillé dans d'anciens paradigmes fondés sur des approches linéaires et des présupposés conventionnels ». Dans un rapport de 2012, il incitait à renforcer les partenariats entre la recherche, le transfert et les agriculteurs (voir sur ce sujet une [note du CEP](#)). Dans ce troisième rapport, le groupe fait l'état des lieux des connaissances sur les AKIS en Europe, analyse les impacts potentiels de la révolution numérique sur ceux-ci, élabore trois scénarios prospectifs et dresse enfin plusieurs recommandations à destination des pouvoirs publics.

Ces recommandations portent en particulier sur le conseil aux agriculteurs. Si les dispositifs institutionnels sont hétérogènes entre pays, une tendance générale se dégage depuis plusieurs années : la privatisation du conseil. Ce phénomène a plusieurs conséquences potentielles : un moindre partage de l'information entre organisations et entre agriculteurs, l'exclusion de l'accès au conseil pour les producteurs les moins solvables, le biais commercial dans l'information technique apportée, etc.

Face à la montée des acteurs privés du conseil, plusieurs stratégies et rôles des pouvoirs publics sont possibles : l'appui aux agriculteurs exclus du conseil privé, la coordination des multiples acteurs du conseil, le rôle d'arbitre sur l'objectivité de l'information, la garantie de qualité du service de conseil public comme privé, la régulation du secteur. Le rapport recommande en particulier de rendre plus transparente la qualité du conseil, notamment via un système de certification à l'échelle européenne. D'autres recommandations concernent le ciblage du financement public du conseil sur les biens publics, les mécanismes garantissant un flux d'informations et de connaissances entre les divers acteurs, et le renforcement du suivi et de l'évaluation des systèmes de conseil.

Alexandre Martin, Centre d'études et de prospective

Source : [Standing committee on agricultural research](#)